


**École
Jean-Paul-Riopelle**

Bâtiment Jean-Paul-Riopelle
2430, Terrasse Mercure
Montréal (Québec) H2H 1P2
Téléphone : 514 596-5880
jean-paul-riopelle@cssdm.gouv.qc.ca
jean-paul-riopelle.cssdm.gouv.qc.ca

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec 

Bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague
2175, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2H 1R3
Téléphone : 514 596-5871

PROCÈS VERBAL
Rencontre du Conseil d'établissement
École Jean-Paul Riopelle 27 novembre 2024, 18h30
Bâtiment Saint-Louis-de Gonzague/Teams

Présences :

- Fauvelle Véronique – représentante des enseignants
- France Verbeke – Directrice de l'école
- Trépanier Marie-Claude – représentante des enseignants
- Clothilde Brochot – membre parent
- Morgane Roussel – membre parent
- Benoit Salin – membre parent
- Caroline Koehren – membre parent
- Marie-Josée Rainville – membre parent
- Julia Froissart – membre parent substitut
- Nicolas Poirier – représentante des enseignants
- Bérubé Marie-Claude – représentante du personnel de soutien (SDG)

Absences :

- Christelle Tanielian – membre parent substitut

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum / désignation d'un(e) gardien(ne) du temps (5 minutes)

Mme Marie-Claude Trépanier est gardienne du temps. Mme Clothilde Brochot ouvre la séance, après vérification du Quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (3 minutes)

Nous lisons l'ordre du jour. Mme Clothilde Brochot propose l'adoption de l'ordre du jour avec modifications, Mme Marie-Josée Rainville seconde. Adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (9 octobre 2024) (15 minutes)

3.1. Suivi au procès-verbal

Mme Clothilde Brochot propose l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil d'établissement qui a eu lieu le 9 octobre 2024. Mme Morgane Roussel seconde. Adopté à l'unanimité.

4. Parole au public (10 minutes)

Gestion de l'adresse courriel : nous avons reçu 2 courriels de parents pour le CÉ. Les sujets abordés étaient les suivants

- **Activités parascolaires et proposer un congé d'Automne** : souhait de faire davantage de communications sur les activités parascolaires de l'école pour les parents, notamment via le site internet. Réflexions sur un congé d'Automne : rapprocher les journées pédagogiques pour avoir une semaine de vacances collée pour permettre le ressourcement pour les enfants. De plus, certains enseignants auraient dit pendant la grève que cela aurait pu être intéressant également (sujet déjà discuté l'an dernier, voir PV du 8 mai 2024). Les enseignants souhaitent en discuter avec leurs collègues, notamment pour voir si cela pourrait être 2 congés collés avec un week-end par exemple après la première communication et avant le premier bulletin (collé à l'action de grâce, par exemple). L'équipe du service de garde pense que cela pourrait fonctionner si les congés sont collés à la fin de semaine (lundi et vendredi pourrait être intéressant). En conclusion, la première étape est de voir avec les enseignants si c'est faisable, en fonction nous sonderons les parents.
- **Accès au bâtiment des petits à l'arrivée de la neige** : le déneigement de la rue entre le parc et la rue n'est pas tout le temps fait et est la responsabilité de la ville. Madame Verbeke fait des rappels à la ville. Les parents peuvent appeler le 311 au besoin afin d'appuyer les revendications de Madame Verbeke auprès de la ville.

5. Points d'informations/rapports

5.1. Direction

5.1.1 Budget de l'école – adoption

Madame Verbeke présente le fonctionnement du budget de l'école :

Le fonds 6 comprend les allocations supplémentaires : budget dédié (argent ne peut être déplacé d'un budget à l'autre).

Les fonds 4, 9 et historique du fond 4 envoyé par le CSSDM sont à clarifier, les informations sur l'argent dans le fond pour l'embellissement de l'école sont contradictoires (+ chiffres différents des documents du CSDM et des informations des rapports annuels du CÉ). Les fonds doivent faire mention de coût du panier de basket et des marquages au sol pour les deux cours d'école. Informations à vérifier.

Le CÉ n'a donc pas toutes les informations fiables à ce jour pour adopter le budget de l'école. Cependant nous décidons de l'adopter, en notant nos réserves à ce sujet. Proposition faite par Mme Marie-Josée Rainville et adoptée par M Benoit Salin. Adopté à l'unanimité.

5.2 Modalités de fonctionnement du CÉ

5.2.1 Consultation de CÉ sur les critères de sélection de la direction de l'établissement – Adoption

Nous avons un formulaire à remplir sur les critères de sélection de la direction de l'établissement. Ce formulaire est à remplir chaque année. Mme Clothilde Brochot complète les critères avec une cote « compétence prioritaire pour le milieu » pour chaque section, avec rajout des 3 points suivants :

1/ capacité à être présente et active dans les deux bâtiments qui constituent notre établissement,

2/ faire preuve d'agilité et de réactivité dans la prise en charge dynamique des classes d'accueil au sein de l'école,

3/ travailler de concert et former la nouvelle adjointe à la direction dans l'établissement.

Le CÉ mentionne encore que ce formulaire ne permet pas de représenter la réalité de notre école, contrairement au document réalisé dans les années précédentes par le CÉ lui-même.

Mme Clothilde Brochot propose l'adoption du formulaire, Mme Véronique Fauvelle appuie. Adopté à l'unanimité.

5.2.2 Verres réutilisables en plastique – approbation

Il n'y a plus assez de verres réutilisables pour les événements. L'achat de 300 verres coûte 557.63 dollars. Il en reste environ 150 mais en acheter de nouveau va renouveler notre stock avec les logos de l'école. Aussi il est proposé de ne pas tous les sortir en même temps lors d'événements, afin de ne pas faire de gaspillage.

Mme Véronique Fauvelle propose, Mme Caroline Koehren appuie. Adopté à l'unanimité.

5.2.3 Collations lors d'événements – informations

Les collations lors d'événements sont achetées avec le budget de l'école (anniversaire, fête de Noël, ...). Le service de garde nomme qu'il y a beaucoup d'enfants, qui ont des bonbons et suçons, en collations de la maison. Nous rappelons que nous ne pouvons pas faire d'ingérence sur les collations données par les parents, sauf s'il y a des interdictions en lien avec la sécurité.

5.2.4 Projet murale

À chaque année, nous pouvons faire des demandes pour des projets de culture à l'école : les groupes de 2^{ème} et 3^{ème} cycle souhaitent faire une murale dans le gymnase de l'école. Le CSSDM va donner 700 dollars pour ce projet. L'école va donner 1 700 dollars. L'école inspirante peut aussi permettre de défrayer un certain coût. Le coût total pour ce projet est de 5 000\$.

Est-ce que le CÉ peut aider financièrement ? Mme Marie-Josée Rainville propose que nous identifions des mesures dédiées et identifiées dans chaque secteur financier qui pourraient être transférable, et ainsi permette de dépenser pour d'autres projets avec des sujets similaires.

Après discussion, le CÉ est prêt à donner jusqu'à 1 300\$ maximum pour aider à ce projet. M. Nicolas Poirier propose, Mme Caroline Koehren appuie. Adopté à l'unanimité.

5.2.5 Antécédents judiciaires

Tout parent qui contribue à l'école de façon bénévole en présence d'enfants doit remplir une déclaration relative aux antécédents judiciaires.

5.2.6 Programme aider son enfant

L'école reçoit beaucoup de publicité sur le programme aider son enfant : programme payant. Ce programme est proche de celui proposé par les ateliers du CREP (gratuits).

5.2.7 Plan de lutte contre l'intimidation

Le plan de lutte contre l'intimidation a été actualisé. Madame France Verbeke nous présente les stratégies mises en place pour la lutte contre l'intimidation :

- Ajout de la direction adjointe,
- Plan de surveillance stratégique dans l'école,
- Ateliers en lien avec les habiletés sociales.
- Questionnaire à faire au printemps avec les enfants : comment ils perçoivent leur sécurité à l'école ? Les résultats seront collectés et présentés à la fin de l'année.

5.2.8 Régie interne du CÉ – suivi

Le CSSDM a envoyé un nouveau modèle qu'il faudra adopter au prochain CÉ. Mme Clothilde Brochot le prépare pour la prochaine rencontre.

5.2.9 Formation obligatoire pour les membres et déclaration d'intérêts – rappel

Mme Clothilde Brochot doit remplir un formulaire validant la formation obligatoire des membres du CÉ ainsi que leurs déclarations d'intérêts. Elle nous fait donc un rappel en ce sens.

5.2.10 Demandes d'information sur l'historique du fonds 4 – suivi

L'historique du fonds 4 a été demandé au CSSDM : les chiffres ne correspondent pas à ce que Mme Clothilde Brochot avait, via les informations des précédents PV. Elle va donc continuer à explorer et nous fera un suivi.

5.2.11 Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves – information

Le CÉ se doit de consulter les élèves sur un sujet qui les concerne. Les membres sont sollicités pour trouver un sujet à proposer pour cette consultation.

5.2.12 Comité de parents – Réunions du 29 octobre et 26 novembre – information

Mme Marie-Josée Rainville nous fait un suivi sur le comité parent. Il y a eu 2 réunions :

- 1ère : procédures d'élections ;
- 2ème : pas d'informations spéciales, PDRDI en discussion.

Il y aura 9 rencontres au total dans l'année.

5.2.13 Programme écollation – information

Présentation du programme écollation : 1 organisme aide l'école avec le service de garde à implanter un système de partenariat avec un producteur local pour donner des fruits et légumes frais aux enfants. Mme Marie-Josée Rainville va donner les informations à Mme Marie-Claude Bérubé et Mme France Verbeke va investiguer.

5.3 Personnel enseignant

5.3.1 Marché de Noël (6 décembre) – approbation

Le marché de Noël aura lieu le 6 décembre 2024. L'OPP va commencer à installer à 14h dans la cour du bâtiment des grands. Les enseignants préparent une activité pour vendre les réalisations au marché de Noël, dont des boules de bains (5 enseignants et leurs classes). L'argent récupéré revient aux classes ayant participé au projet. Il peut être intéressant de dire aux parents par la suite comment l'argent va être utilisé : livres, diner, pizza, jeux de classes... Une classe va récupérer des dons (alimentaires et biens), qui seront vendus au marché de Noël et l'argent récupéré ira à la Guignolée.

Mme Marie-Josée Rainville propose l'approbation du projet pour le marché de Noël, Mme Morgane Roussel appuie. Adopté à l'unanimité.

5.3.2 Divers

- Ateliers gratuits avec l'orchestre métropolitain (OM) : ateliers gratuits pour les enfants en classe d'accueil pour des sorties ou autre. Mme Caroline Koehren ira chercher davantage d'informations.
- Festival Eureka en juin pour les 6^{ème} années, l'inscription se fait en décembre pour le mois de juin.

5.4 Service de garde

Il n'y a pas de points aujourd'hui.

5.5 OPP

5.5.1 Activité de récupération de sapins (6 décembre) – approbation

Il est demandé l'approbation pour l'activité et la location d'un chapiteau pour la récupération des sapins de Noël. Il n'y a pas de dépenses prévues pour le chapiteau.

Mme Morgane Roussel propose l'approbation, M Benoit Salin appui. Adopté à l'unanimité.

5.5.2 Remboursement de pizzas lors de la première réunion de l'OPP – approbation

Lors de la première rencontre de l'OPP, des pizzas ont été commandées. Le CÉ n'était pas au courant de cette dépense. La facture est de 127 dollars. L'OPP a 50 dollars pour l'année pour ce genre de budget. Le CÉ pourrait rembourser la différence.

Une partie pourrait aussi être prise en charge par l'école. Finalement, il est décidé que la facture soit séparée entre OPP, CÉ et école. Ce sera la seule fois où ce sera fait. Mme Véronique Fauvelle propose, Marie-Josée Rainville appuie. Adopté à l'unanimité.

Nous rappelons la règle suivante : une demande doit être faite au CÉ avant de faire une dépense.

5.5.3 Ateliers du CREP + information parcours - parents – information

Les ateliers du CREP sont proposés aux parents en lien avec des défis et étapes importantes pour les parents avec leurs enfants : 1 parent de l'OPP organise avec le CREP les ateliers. Il y a besoin de davantage de soutien, notamment en lien avec la communication. Différentes idées sont évoquées : Google forms pour sonder les parents (activités prévues et intérêt), facebook, infolettre, courriel OPP. De plus, le CÉ est sensible à cette situation et fait savoir que si le parent de l'OPP a besoin de soutien, nous pourrions être plus présents.

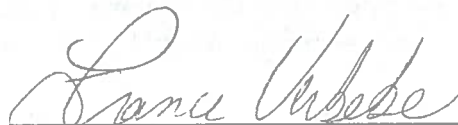
5.5.4 Semaine de lecture – information

La semaine de lecture est entre le prochain CÉ et celui d'après. Proposition doit être prête pour le prochain CÉ.

6. Levée de la séance à 20h40



Présidence



Direction